Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260911-2026DB18-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

N° 2026DB/18 – Feuillet 1

Date de convocation : 4 septembre 2026

Membres en exercice : 24	Présents : 19	Votants : 23

Relevé des décisions du Bureau communautaire – Adoption

L'an deux mille vingt-six, le onze septembre à neuf heures trente, le Bureau communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, au Centre culturel Maison Blanche – Ti Gwenn à BRECH.

Etaient présents : Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean Luc CHIFFOLEAU, Erwan DELSAUT, Roland GASTINE, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Alexandre LANOË, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Philippe LE RAY, Yves NORMAND, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Stéphanie DOYEN à Philippe LE RAY, Jean-Maurice MAJOU à Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Stéphane MATRON à Erwan DELSAUT, Françoise NAEL à Fabrice ROBELET.

Absente excusée : Patricia LE VIGOUROUX.

Parmi les Maires invités étaient présents : Sandrine CADORET, Kévin FORGET, Pascal LE CALVE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président propose l'approbation du relevé des décisions de la séance du 22 mai 2026 dont chaque membre du Bureau a été destinataire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-26 ;

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260911-2026DB18-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire ADOPTE le relevé des décisions de la séance du 22 mai 2026.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 17 SEP. 2026

Le secrétaire de séance

Fabrice ROBELET

Le Président

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY